

Groupe de Haute Montagne  
(G.H.M.)

Association déclarée  
Siège Social  
4 rue Guichard - Paris 18<sup>e</sup>

Paris, le 8 Novembre 1945

-----  
Adresser toute la correspondance  
179 rue de la Pompe - Paris 16<sup>e</sup>.

Mon Cher Camarade,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du G.H.M. qui aura lieu le Vendredi 30 Novembre à 21 H. au domicile de notre vice-président, 179 rue de la Pompe, Paris 16<sup>e</sup>.

Dans le cas où, membre d'honneur ou membre actif, vous ne pourriez assister à l'assemblée nous insistons pour que vous vous fassiez représenter, afin que le quorum soit atteint, en nous retournant le pouvoir joint en blanc en faveur d'un membre actif assistant à l'assemblée.

L'ordre du jour est le suivant :

1°/ rapport du comité sur la situation morale et financière du groupe;

2°/ examen et approbation des comptes de l'exercice 1944 et du bilan au 31 Décembre 1944;

3°/ examen et approbation des règlements de compte intervenus avec la revue Alpinisme;

4°/ fixation de la cotisation pour l'exercice 1946;

5°/ approbation des statuts mis en harmonie avec la législation actuelle;

6°/ élection du président;

7°/ élection des membres du comité.

Veillez agréer, mon Cher Camarade, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Vice-Président,  
Lucien Devies

Le Président,  
Robert Tézenas du Montcel.

A V I S

I. Cotisation 1945. - La cotisation au groupe pour 1945 comprenant les deux numéros d'Alpinisme de septembre et décembre 1945 est fixée comme suit :

France 100 francs  
Etranger 110 francs

Etant donné le retard, dû aux circonstances, de la fixation du montant de la cotisation, nous insistons tout particulièrement auprès des camarades pour qu'ils veuillent s'acquitter sans délai soit par chèque bancaire soit par virement au compte de chèques postaux Paris 1571-99.

Trésorier du groupe : M. Paul Jullien, 24 rue des Réservoirs, Versailles (S.&.0)

II. Statuts du groupe. - Les statuts qui seront proposés à l'assemblée générale diffèrent des statuts adoptés par l'assemblée générale du 8 Juin 1943 uniquement par la suppression des pouvoirs qui avaient été reconnus au Ministère de l'Education Nationale par application de la Charte des Sports, aujourd'hui abrogée.

III. Comptes de l'exercice 1944 (résumé).

A. Recettes.

Cotisations	17.550.00
Recettes des manifestations (remboursements: équipe représentative, croquis guide massif des Ecrins).....	20.142.00 447.30
Recettes diverses	<u>38.139.30</u>

B. Dépenses.

Frais d'administration	7.163.30
Cotisations fédérales	1.744.00
Frais de déplacement et de représentation	249.00
Achat de matériel et de mobilier	80.00
Dépenses des manifestations (réunions, conférence, abonnements Alpinisme, - préparation guides massif des Ecrins, Chaine du Mont Blanc, escalades choisies, équipe représentative)	39.206.50 2.094.75
Dépenses diverses.	<u>50.538,15</u>

IV. Bilan au 31 Décembre 1944

<u>ACTIF.</u>		<u>PASSIF.</u>	
<u>Immobilisations</u>		<u>Non exigible</u>	
Matériel mobilier	1,00	Réserve	42.501,00
Alpinisme	9.000,00	Cotisations anticipées	60,00
<u>Disponible</u>		Provisions guides Mont-	
Titres	20.000,00	Blanc et escalades	
Banques, chèques post.	48.286,31	choisies	8.550,00
Caisses	1.258,10	Actionnaires Alpinisme	3.368,45
		<u>Solde créditeur</u>	<u>19.065,96</u>
	<u>78.545,41</u>		<u>78.545,41</u>

V. Admission.

M. Pierre Cauderlier, à Paris, a été admis comme membre actif.

VI. Candidatures.

Le Comité a admis à présenter leur candidature au titre de membre actif :

MM. Jean-Paul Charlet à Argentières  
présenté par A. de Chatellus et G. Rébuffat.

James Couttet, aux Bossons  
présenté par G. Rébuffat et L. Terray,

Roger Duplat, à Lyon  
présenté par R. Artru et L. Piquet,

René Ferlet, à Paris,  
présenté par P. Allain et L. Terray

Georges Fraissinet, à Pézenas,  
présenté par M.A. Azéma et L. Devies,

Louis Lachenal, à Annecy,  
présenté par H. Bauchiero et L. Terray,

Jean-Pierre Payot, à Chamonix,  
présenté par F. Martinetti et L. Terray

Paul Schermann, à Grenoble,  
présenté par R. Chavand et J. Vernet.

VII. Liste de courses. - Le Comité rappelle aux Camarades l'obligation que leur font les statuts de faire parvenir au comité avant le 15 Novembre la liste complète des courses accomplies en 1945 ainsi que les notes techniques concernant les itinéraires nouveaux ou exceptionnels qu'ils auraient parcourus.

500000  
0118

VIII.- Insigne.- Le Comité rappelle aux camarades que les statuts leur font un devoir de porter en montagne l'insigne du Groupe.

IX. Matériel.- Le groupe dispose actuellement de quelques bons d'achat de cordes (30 m. en 10 m/m, 50 m. en 8 m/m) et d'espadrilles et espère recevoir des bons de chaussures.

Les camarades qui en auraient besoin sont priés d'adresser d'urgence leurs demandes en certifiant suivant les cas, qu'ils n'ont plus d'espadrilles, de cordes ou de chaussures en état de service.

Guide des Aiguilles Rouges.- Il est procédé actuellement à la refonte du guide Vallot des Aiguilles Rouges, comprenant les Aiguilles Rouges de Chamonix, les Fis, le Buet, les Perrons.

Les camarades qui auraient des renseignements à fournir pour compléter ou corriger l'édition actuelle sont priés de les faire parvenir le plus tôt possible au groupe.

Guide Vallot de la Chaîne du Mont Blanc.- Notre camarade Devies recherche pour l'exécution des croquis du nouveau guide Vallot de la Chaîne du Mont Blanc les photos suivantes :

- Mont Blanc - ensemble du versant sud
- Aiguilles Rouges du Brouillard - versant Brouillard
- Aiguille Croux - versant Frêne
- Pointe Gamba - versant Fauteuil des Allemands
- Mont Blanc du Tacul - versant est, vue montrant en même temps les deux grands couloirs
- Groupe Clocher, Trident, Grand Capucin - vue d'ensemble du Sud-Est.
- Aiguille de la Brenva - versant Brenva
- Aiguille du Plan - versant du glacier de Blaitière
- Aiguille du Plan - versant Envers de Bélitière
- Aiguille du Peigne et des Pélerins - vues du Sud jusqu'au glacier
- Aiguille du Peigne et des Pélerins, des 2 Aigles - vue prise du Nord montrant les faces Nord jusqu'au glacier
- Dent du Requin - face est (face du refuge)
- Grands Charmoz - face nord
- M. Petits Charmoz, Doigt de l'Étala - vue du Sud, jusqu'au glacier
- Aig. DU Géant - versant ouest (voie normale)
- Aig. du Géant et de Rochefort - versant Rochefort
- Aig. Dôme et Calotte de Rochefort - versant glacier du Mont Mallet
- Aig. et Col. du Tacul - versant glacier des Périodes
- Les Pariades - versant glacier du Mont Mallet
- Petites Jorasses - versant français
- Aig. de Leschaux - versant Frébouzie
- Aig. de Leschaux - versant français
- Mont Gruetta - face est (face de Gruette)